



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAION
28 SEPTEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE
28 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 15
VOTANTS : 16

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Lundi 2 Octobre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT.
Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

- Mme JEUNE, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- Mme VAZ.

Absents :

- M. FERBOS,
- Mme PÉRICHON,
- M. HUSSON,
- M. MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET :
ACQUISITION
PARCELLE BR 395.**

La Commune de Lapalisse souhaite acquérir la parcelle BR 395 située Place Charles Beaud. La surface du terrain est de 1 208 m². Cette surface comprend une partie bâtie et une partie non-bâtie.

Cette parcelle jouxte l'esplanade du Maréchal de La Palice et est contiguë au Parc Floral.

Le propriétaire de cette parcelle est la SCI du Moulin.

Dans le cadre des actions Petites Villes de Demain est prévue une étude sur l'aménagement de l'esplanade ainsi qu'une revalorisation du Parc Floral.

L'acquisition de cet immeuble permettra d'envisager d'autres perspectives qui contribueront à l'amélioration de l'ensemble du site qui est peu mis en valeur.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- L'acquisition de la parcelle BR 395,

- Autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour acquérir la parcelle BR 395, en intégralité ou la partie non-bâtie

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 12 OCT. 2023

Publié ou Notifié - 3 OCT. 2023

le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

